

Séance publique du 10 septembre 2007

Délibération n° 2007-4331

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Meyzieu

objet : **Quartier des Plantées - 3° tranche - Requalification des abords de l'immeuble Ajaccio - Révision de fin de travaux - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 août 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La copropriété des Plantées fait l'objet d'une procédure de requalification dans le cadre de la politique de la ville depuis 1989. Le quartier a connu d'importantes restructurations urbaines (création d'une place, réaménagement de voiries, etc.).

La requalification des abords de l'immeuble Ajaccio a fait l'objet d'une individualisation d'autorisation de programme par délibérations successives en septembre 2003 et novembre 2004, pour un montant total de 501 832 € en dépenses et 57 771 € en recettes.

La requalification des espaces extérieurs autour de l'immeuble Ajaccio a concerné :

- la résidentialisation des espaces par marquage des espaces publics et privés par des végétaux,
- la requalification et la réorganisation des places de stationnement du côté des entrées,
- les plantations végétales qui soulignent les entrées d'immeubles,
- la création d'espaces de détente paysagers,
- la différenciation des périmètres de chacun des immeubles par les aménagements afin d'anticiper la scission future de la copropriété, entérinée par vote du 25 juin 2007.

Les travaux ont été réalisés par voie de mandat confié à la Serl.

Cette opération fait aujourd'hui l'objet d'un surcoût de 30 000 € TTC qui se répartit entre :

- un montant de 15 000 € consécutif à l'arrêt de chantier dû à la réfection des réseaux de chauffage décidée en cours de route par la copropriété,
- un montant de 15 000 € lié à la réactualisation des prix.

Il convient donc aujourd'hui d'individualiser une autorisation de programme complémentaire de 30 000 € en dépenses, à prévoir en crédits de paiement sur 2007.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 25 juin 2007 ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve la révision du coût global de l'opération de requalification des abords de l'immeuble Ajaccio dans le quartier des Plantées à Meyzieu, qui est porté à 531 832€ en dépenses.

2° - L'autorisation de programme individualisée sur l'opération n° 606 est complétée pour un montant de 30 000 € à prévoir sur 2007.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la communauté urbaine de Lyon - exercice 2007 - compte 458 195 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,